

- **Le Maroc sous domination coloniale**

- **Les résistances marocaines**

- Le soulèvement d'Ahmed El Hiba, 1910-1912
- Le combat de Sidi bou Othman, septembre 1912 (2 extraits)
- Considérations du Général Guillaume sur la résistance berbère à la conquête du Maroc
- Le combat d'El Herri du 12 novembre 1914. Le compte-rendu militaire français
- Le combat d'El Herri du 12 novembre 1914. La mémoire des Imazighen
- Les principales étapes de la guerre du Rif (1921-1926)
- La bataille d' Anoual et le suicide du Général Silvestre, 20 juillet 1921
- Le soutien du parti communiste français à Abdelkrim, 1924
- Déclaration de Abdelkrim (s.d.)
- Adresse de Abdelkrim au peuple américain (s.d.)

- **Textes d' Hubert Lyautey, Résident général de France au Maroc (1912-1925)**

- Lettre de Lyautey à Théophile Delcassé, ministre des Affaires étrangères, 15 juin 1915
- Discours de Lyautey à la chambre de commerce de Lyon, 29 février 1916
- Allocution de Lyautey aux chefs "indigènes" venus saluer Sa Majesté le Sultan, Fès, 9 octobre 1916
- Bilan adressé par le Général Lyautey au Président du conseil, 15 juin 1919
- Rapport au gouvernement adressé par Lyautey, Rabat, 3 décembre 1920

- **Le dahir berbère, 16 mai 1930**

- Texte du dahir berbère
- Le discours colonial évangéliste face aux Berbères, 1923
- Le discours nationaliste panarabiste face à la question berbère, (s.d., début des années 1930)

# Les résistances marocaines

## Le soulèvement d'Ahmed El Hiba, 1910-1912

*Parmi les résistances à la conquête coloniale française au Maroc, celle menée par El Hiba présente des particularités. Au-delà de la stratégie déployée, de ses succès et de ses échecs, elle permet de réfléchir au rôle du Sahara dans l'histoire du Maroc, ainsi qu'aux notions de jihad, de mahdi, et de sultanat.*

Si Ahmed El Hiba jouissait à l'époque d'une certaine notoriété, il la devait à la mémoire de son illustre père, Ma El Aïnine, bien connu des Français pour la défense qu'il anima contre eux au Sahara. (...), les Français entreprirent leur avance, depuis le Sénégal et le Soudan, en direction du Nord. Ce fut Ma El Aïnine, avec les armes et les subsides que dépêchait le sultan, qui conduisit la résistance. Sa renommée vola alors dans le Maroc entier. Et il mourut couvert de gloire à Tiznit, dans le Sous El Adna où il se replia après la perte du Sahara.

On vivait une époque, en fin 1910, où sa présence aurait été bien nécessaire, car l'invasion française était déjà en train. Bien que fort vieux, Ma El Aïnine était donc mort trop tôt. Mais les regards se reportèrent alors sur son fils préféré, choisi selon l'usage par les compagnons de son père pour assurer sa succession. Voilà comment, comblé à trente-trois ans, des mêmes honneurs que son vieux père, le jeune cheikh Ahmed El Hiba se découvrit dépositaire d'une confiance qu'il n'avait pas encore pu mériter. Milieu 1911, les Français avancèrent jusqu'à Fès. Le Sous fut en ébullition, et dès ce moment-là, on n'y parla que d'El Hiba. L'année suivante, un mois après la signature du traité mettant fin à l'indépendance du pays, un congrès réunit les tribus de la région du Sous. Il décida qu'au cas où l'on prendrait les armes contre l'envahisseur, ce serait sous les ordres d'El Hiba. Un mois plus tard, tandis qu'à Fès, Abdelhafid se refusait, après avoir signé, à jouer le rôle de "Sultan des Français", il y eut à Tiznit, à la prière du vendredi, des gens pour exiger que le nom d'El Hiba fût prononcé comme celui de l'Emir des Croyants". Ainsi fut fait, et la nouvelle s'en répandant comme une traînée de poudre, les députés de toutes les tribus accoururent pour prêter le serment d'allégeance. (...)

Après avoir levé des contingents et mis sur pied l'équipe de son gouvernement, celui-ci décida d'aller prendre Marrakech, la capitale du Sud, pour y installer son pouvoir. Moins qu'une campagne, ce fut, de bout en bout, une marche triomphale. (...)

En faisant allégeance, toutes les tribus du Sous, et après elles, la ville de Marrakech, avaient remis à El Hiba leur sort entre ses mains. A lui d'exercer seul le pouvoir absolu.(...) Ce pieux lettré, grandi loin de la politique, vit dans le choix dont il était soudain l'objet, le doigt de Dieu le conduisant aux destinées de Youssef Ben Tachfine. (...) " Voilà, dit-il un jour, en brandissant son chapelet, ce qui me permettra d'aller jusqu'à Damas et jusqu'au Caire".

(...), très vite, cruellement déçus, ses bataillons ruraux se clairsemèrent, beaucoup rentrant chez eux. De leur côté, les citadins déchantant vite, se renfermèrent dans une sourde hostilité. Quant aux Français dont El Hiba recevait les amis en privé, ils approchaient en attendant que la situation fût mûre. Le 7 septembre 1912, à Sidi Bou Othman, il leur suffit, avec la connivence de certains Grands d'en face, de quelques heures de canonnade, pour faire crouler comme un château de cartes, l'éphémère royauté d'El Hiba.

De retour dans le Sous, quoique déchu, il trouva les tribus encore prêtes à s'unir sous son nom. Pendant sept ans, jusqu'à sa mort, face à l'envahisseur, il sera leur emblème. Et après lui, l'un de ses frères prendra la succession pendant quinze autres années. (...)

Résistance héroïque, mais confinée et condamnée à terme, comme celle qui se mena en divers autres points du pays. (...)

## **Le combat de Sidi bou Othman, septembre 1912**

**Télégramme du Résident Général Hubert Lyautey au colonel Mangin le 2 septembre 1912** (donnant l'ordre à Mangin de prendre rapidement Marrakech et aboutissant au combat de Sidi Bou Othman contre les troupes hibistes, du 6 septembre 1912)

n° 1107 BM2. EXTREME URGENT

Primo. Allez-y carrément. Je mets en vous toute ma confiance pour sauver nos compatriotes, rendre appui à nos amis, et châtier nos ennemis, en unissant à toute la vigueur nécessaire la prudence indispensable pour ne vous laisser ni accrocher ni retenir. Ne partez que complètement outillé et munitionné. ( ....)

*Histoire des goums marocains, tome 1, la Koumia, 1985, p. 5*

### **Le bilan du combat de Sidi Bou Othman**

(...) La victoire est totale. La mehalla en déroute a abandonné sur le terrain ses canons, quatorze caisses d'obus, toutes ses tentes, des approvisionnements et des bagages en quantité considérable. D'après des renseignements recueillis plus tard, on estimera que la mehalla du Mahdi a perdu, au cours de ce combat, près de 2000 hommes tués par le feu ou bien morts de soif et d'épuisement dans leur fuite. (...)

*Histoire des goums marocains, tome 1, la Koumia, 1985, p. 55*

*Les pertes côté français s'élèvent à un mort et 10 blessés....*

## Considérations du Général Guillaume sur la résistance berbère à la conquête du Maroc

*Le Général Guillaume est l'une des figures marquantes de la présence coloniale française au Maroc. Il se distingue lors de la conquête du pays, particulièrement de l'Atlas central, avant d'être nommé commissaire résident général d'octobre 1951 à juin 1954. Ce passage, devenu célèbre, met en évidence l'âpreté de la résistance en "pays berbère" et permet de réfléchir à l'ambiguïté de la notion coloniale de "pacification".*

Comme dans le reste de l'Afrique du Nord, le but de notre action au Maroc a été d'instaurer la paix, en évitant l'emploi de la force chaque fois qu'il était possible de le faire. Il s'agit donc bien d'une "pacification" dont l'ultime ambition est d'apporter, avec des avantages politiques et sociaux, le mieux-être, l'unité et la sécurité intérieure.

Mais dans l'Atlas central, aucune tribu n'est venue à nous dans un mouvement spontané. Aucune ne s'est soumise sans combattre, et certaines sans avoir épuisé, jusqu'au dernier, leurs moyens de résistance. Cependant, il serait faux d'affirmer que cette conquête s'est faite exclusivement par les armes. Toujours et partout, elle n'a cessé d'user des moyens politiques dont elle disposait. (...)

Plus encore que les Arabes d'Algérie, les Berbères de l'Atlas central demeureront insensibles à nos démarches pacifiques et ne céderont qu'à la force. Chaque étape sera marquée par de sévères combats. (...)"

Général A. Guillaume, *Les berbères marocains et la pacification de l'Atlas central, (1912-1933)*, Paris, 1946, pp. 73-74

## Le combat d'El Herri du 12 novembre 1914

*Le combat d'El Herri est l'un des principaux désastres subis par l'armée française au Maroc, et plus largement, dans les colonies. L'écho de cette défaite, qui augure des difficultés de la conquête du pays, a été assourdi par le déclenchement de la Grande guerre en Europe. A partir des extraits suivants, la comparaison peut être faite entre deux visions et deux manières de rendre compte d'un même événement : compte rendu écrit des militaires français, côté vaincus, tradition transmise oralement en pays zaïan, côté vainqueurs.*

### Le compte-rendu des militaires français

" Le 12 novembre, cinq mois se sont écoulés depuis notre installation à Khénifra. Moha Ou Hammou est mis en confiance par notre inaction et par les premiers pourparlers engagés ; il installe son campement à une quinzaine de kilomètres de Khénifra, aux abords du petit village d'El Herri, dans une cuvette traversée par l'oued Chbouka, affluent du Serrou ; il paraît se relâcher de son intransigeance et envoie ses malades se faire soigner au poste. (...)

Le commandant Laverdure commande la poste de Khénifra. Il décide d'enlever le campement de Moha Ou Hammou, malgré les ordres qui lui interdisent formellement toute sortie, (...). Cette décision semble avoir été inspirée au colonel Laverdure par un mokhazni zaïan, récemment passé à notre service et désireux de venger, sur Moha ou Hammou, un affront personnel que celui-ci lui avait infligé (...)

A 2h30, la colonne se met en marche. Elle compte 43 officiers et 1230 hommes.

A midi, un convoi de blessés, harcelé par les insoumis, et quelques centaines d'hommes à bout de souffle devaient rentrer, seuls, à Khénifra apportant la nouvelle du désastre subi. (...)

Le bilan : sur un effectif de 43 officiers, 1232 hommes, la colonne avait perdu 33 officiers tués, 590 hommes troupe tués, 176 blessés dont 5 officiers. Sur les 43 officiers ayant participé au combat, 5 officiers seulement étaient revenus indemnes dont 4 cavaliers. (...)

Jamais un échec aussi désastreux n'avait été infligé à nos troupes, en Afrique du Nord.

C'était, pour les Zaïans, un immense succès (...)"

Général A. Guillaume, *Les berbères marocains et la pacification de l'Atlas central, (1912-1933)*, Paris, 1946, p.159 et p.166

### La mémoire des Imazighen

Moha Ou Hammou campait à El-Herri avec ses brillants cavaliers

Il campait à El-Herri.

Les Français étaient à Khénifra, la nuit. Ils disaient : " Nous allons prendre Moha Ou Hammou"

Ils firent venir une colonne. Les Français vinrent avec la colonne pour s'emparer de Moha Ou Hammou.

Ils arrivèrent chez lui, la nuit, à El-Herri.

La poudre partit. Les militaires entrèrent sous les tentes, les goumiers entrèrent. La poudre sortit jusqu'au matin.

Les Ichqern arrivèrent le matin ainsi que les Zayans, les Aït Ishaq et tout ceux de la région. Ils firent un grand combat à El-Herri.

Ils partirent. De El-Herri à Khénifra il n'y avait que des morts. Et ils ne prirent pas le caïd.

A El Herri, beaucoup de militaires sont morts, beaucoup d'Ichqern, de Zayans, d'Aït Ishaq, beaucoup, beaucoup de militaires....

J. Drouin, *Un cycle hagiographique dans le moyen-atlas marocain*, publication de la Sorbonne, 1975, p.122

*La guerre du Rif occupe une place particulière dans l'histoire du Maroc contemporain. L'équilibre fragile du protectorat a été sérieusement bousculé par ce combat de "David contre Goliath" dont les idéaux ont eu un écho formidable dans le monde occidental d'après guerre, traversé par les courants communiste, anti-impérialistes et anarchiste.*

## **Les principales étapes de la guerre du Rif (1921-1926)**

Tout avait commencé, apparemment du moins, dans l'été 1921. Tandis que les Français tenaient déjà solidement, au sud, presque tout le Maroc, les Espagnols, dans le nord du pays, où une zone leur était concédée, s'évertuaient encore à conquérir leur part de territoire. Pourtant, depuis un an, les choses allaient bon train, et deux armées qui opéraient séparément, l'une à l'est, l'autre à l'ouest, étaient même à portée d'objectifs essentiels, quand celle de l'est, soudain, malgré ses vingt mille hommes, se fit littéralement tailler en pièces, jonchant le pays de ses morts, laissant à l'adversaire ses stocks de munitions et dépôts de vivres. Tant en Espagne que dans le monde, ce fut une vague de stupeur. Car enfin, l'adversaire ne consistait qu'en quelques bandes de paysans rifains piteusement armés et qui faisaient tout juste le coup de feu avant de s'esquiver. On incrimina donc, pour expliquer la chose, la fougue irréfléchie du chef, le général Silvestre, perdu lui-même dans le tourmente, ou le laisser-aller de l'armée espagnole. Mais on se rassura. Après ce dur réveil, l'Espagne, nation européenne, saurait prendre vivement sa revanche et accomplirait sa mission.

Il en advint tout autrement. Certes, on achemina des renforts imposants sur le lieu des combats, et en partie du moins, on reconquit le territoire perdu. Mais il fallut de longs mois. Car en face, désormais, avaient surgi une organisation, une manière d'État, en tout cas une armée, avec un chef improvisé, un certain Abdelkrim dont la trempe s'avérait peu commune. Et l'on dut se convaincre que le problème n'était plus tant de réduire les Rifains que de savoir comment leur résister. Bien plus, alors que dans le Rif puis dans le reste de la zone dévolue à l'Espagne, le pouvoir d'Abdelkrim et son prestige allaient s'affermir, c'est à Madrid que les convulsions du régime s'achevaient sur une dictature militaire. Or le nouveau maître de l'Espagne, Primo de Rivera, n'en fut pas, pour autant, plus heureux au Maroc. Fin 1924, son armée reflua sous les coups des Rifains, jusqu'aux murs de Tétouan. La guerre était alors virtuellement gagnée pour Abdelkrim qui préparait déjà le double assaut final, vers Melilla à l'est, et sur Tétouan à l'ouest. Pourtant, à ce moment précis, il dut se tourner face au sud où, dans des conditions obscures, un troisième front soudain, s'était ouvert.

La France, car s'était elle qui, à son tour, venait d'entrer en lice, était un tout autre adversaire que l'Espagne. En métropole, elle disposait à l'époque de la plus forte armée du monde. Quant à ses armées coloniales, elles n'avaient eu, depuis longtemps, sous toutes les latitudes, que des victoires. Celle du Maroc, tout particulièrement, se trouvait à pied d'oeuvre depuis près de vingt ans. Elle avait le pays bien en mains. Elle y disposait du terrain, des ressources et des hommes. Elle possédait des cadres formés et aguerris sur place. Son chef enfin, le Maréchal Lyautey, était aux yeux du monde comme un vivant symbole de la réussite coloniale. A son contact évidemment, l'humble État paysan des Rifains crèverait comme une bulle.

Aussi, n'y a-t-il pas de mots pour exprimer l'étonnement universel quand on vit à leur tour, les Français bousculés, renversés, piétinés, plus vivement encore que les Espagnols avant eux. Fès, Taza, Ouezzane se trouvèrent en danger. Battu, Lyautey fut en pleine bataille, relevé par Pétain, maréchal plus illustre dont le choix n'allait pas sans évoquer Verdun. Venant à point, l'évacuation de la Ruhr permit de déployer, sur trois cents kilomètres, une formidable armée de cent cinquante mille hommes. Avec les Espagnols qui en avaient autant de leur côté, on contracta hâtivement alliance. Tout ce train et ce branle-bas pour une simple affaire coloniale? En fait, on s'avisa que depuis le début, dès sa phase espagnole, une véritable guerre était en cours. On découvrait " la guerre du Rif ".

Au bout du compte, c'est à la France et à l'Espagne coalisées que revint la victoire. L'occupation du Rif qui s'ensuivit et la reddition d'Abdelkrim ouvrirent alors la voie au protectorat espagnol et rétablirent l'assise de la domination française. ( ....)

## **La bataille d' Anoual et le suicide du Général Silvestre, 20 juillet 1921**

" Chef de la "Commandancia Militar" de Melilla, le général Silvestre quitte Melilla et s'aventure, de sa propre autorité, le long du rivage montagneux de la mer en direction de la baie d'Alhucemas (el Hoceima). Et l'on ne peut ne pas penser au colonel Laverdure à El Herri en novembre 1914.

C'est alors que le poste d'Ighriben est enlevé par les rifains, qui massacrent la garnison et menacent aussitôt la colonne Sylvestre coupée de ses bases. Le général ordonne l'évacuation du poste et tente de rejoindre Melilla. Mais cette opération de décrochage et de repli, toujours très délicate à conduire, se transforme bientôt en déroute, sous la pression de forces de plus en plus supérieures en nombre, accourues à la curée. Après avoir confié à son ordonnance une valise contenant ses décorations et ses insignes d'aide de camp du roi, le général Silvestre se suicide, ne voulant pas survivre à ce désastre dont il est seul responsable. Nombre de ses officiers l'imitent. C'est alors l'écrasement total, le plus effroyable massacre d'une armée prise en panique. ( ... ) "

*Histoire des Goums marocains*, tome 1, la koumia, 1985, p. 131

## **Le soutien du parti communiste français à Abdelkrim, 1924**

Groupe parlementaire, comité directeur du PC, comité national des Jeunesses communistes saluent la brillante victoire du peuple marocain sur les impérialismes espagnols.

Ils félicitent son vaillant chef Abd-el-Krim.

Espèrent qu'après la victoire définitive sur l'impérialisme espagnol il continuera, avec le prolétariat français et européen, la lutte contre tous les impérialismes, français y compris, jusqu'à la libération complète du sol marocain.

Vive l'indépendance du Maroc!

Vive la lutte internationale des peuples coloniaux et du prolétariat mondial!

Télégramme de Doriot à Abdelkrim, *L'humanité*, 11 décembre 1924

## **Déclaration d'Abdelkrim (s.d.)**

" Je déclare que, lorsqu'on me reproche de faire la guerre sainte, on commet une erreur, pour ne pas dire plus. Le temps des guerres saintes est passé ; nous ne sommes plus au Moyen Age ou au temps des Croisades. Nous voulons simplement être et vivre indépendants et n'être gouvernés que par Dieu.

Nous avons un vif désir de vivre en paix avec tout le monde et avoir de bonnes relations avec tous car nous n'aimons pas faire tuer nos enfants.

Mais pour arriver à ce but désiré, à ces aspirations, à cette indépendance enfin, nous sommes prêts à lutter contre le monde entier s'il le faut.

(...) le Parti colonial veut nous asservir, sans tenir compte des droits d'un peuple à disposer de lui-même et à l'époque où l'on prétend être arrivé au summum de la civilisation. Cette civilisation devrait tendre à libérer les peuples au lieu de les asservir (...)

(...) Je le déclare solennellement, mon plus grand désir, mes aspirations les plus élevées tendent vers la paix et, pour arriver à ce résultat, il n'y a qu'un seul moyen logique :

Que la France reconnaisse l'indépendance du Rif"

L. Gabrielli, *Abdelkrim et les événements du Rif*, Casablanca-Paris, 1953, pp. 85-89

## **Adresse de Abdelkrim au peuple américain (s.d.)**

Je vous salue, ô peuple distingué, au nom du jeune peuple rifain, qui, pour le salut de la Liberté, souffre toujours des affres de la guerre. Le peuple rifain espère un jour obtenir une situation semblable à la vôtre, une situation que vous avez gagnée par vos efforts et les sacrifices nécessaires à vos aspirations à une époque pendant laquelle, tout comme les Rifains, vous étiez en pleine croissance. Mon peuple, inspiré par votre sain principe, se bat depuis quatre ans pour obtenir son indépendance et est prêt à faire tout ce qui est possible comme sacrifices, car tout homme qui persiste à suivre le chemin qu'il s'est tracé est sûr d'arriver à son but. O peuple américain, je profite de l'occasion qui m'est offerte par la réception d'un de vos journalistes - qui pour moi a été le symbole de votre grandeur d'âme, ainsi que l'emblème de votre générosité - pour vous envoyer mes sincères salutations

Cité par Paul Scot Mowrer, *The house of Europe*, Houghton, Mifflin & Co, Boston, The Riverside Press  
Cambridge, 1945, p. 478

## Textes d'Hubert Lyautey, Résident général de France au Maroc (1912-1925)

*Figure emblématique de l'histoire coloniale française, et particulièrement du protectorat marocain dont il a été le "proconsul", Hubert Lyautey s'est efforcé, dans "l'empire fortuné", de donner corps à la notion de protectorat à la française. Dans les textes qui suivent, il oppose la forme prise par la domination française au Maroc à celle appliquée dans l'Algérie voisine.*

### Lettre de Lyautey à Théophile Delcassé, ministre des Affaires étrangères, Rabat, 15 juin 1915

Par lettre du 3 avril, Votre excellence a bien voulu m'envoyer la proposition de loi déposée le 1er avril à la Chambre des députés par MM. Albin Rozet, Georges Leygues, Noisy et Lucien Millevoye, loi ayant pour objet de faciliter aux militaires et anciens militaires indigènes, originaires de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc, l'accession à la qualité de citoyen français.(...)

Avant d'aborder toute argumentation, je déclare que *mon avis formel est que le projet de loi est inapplicable au Maroc, doit être écarté, en ce qui le concerne, purement et simplement, (...).*

La généralisation de cette mesure, si tous les militaires indigènes demandaient cette naturalisation, amènerait la constitution d'une caste militaire jouissant d'un statut spécial. (...)

Mais s'il se constituait ainsi une caste à part, elle ne serait même pas privilégiée, car ainsi qu'il ressort de la note juridique incluse, on ne ferait que des parias de la société musulmane. (...)

Il est impossible que l'indigène puisse regarder comme une faveur hors de prix une mesure qui le place, de fait, hors la loi dans son propre pays, qui pèse sur sa vie, ses habitudes d'une façon constante, (...), et qui fait de lui un déraciné, un déclassé aux yeux de la masse et de ses compatriotes et notamment des classes les plus intéressantes et les plus respectables. (...)

Si d'abord, comme je le crois, l'indigène marocain ou même tunisien ne regarde pas la naturalisation comme une faveur, il ne se regardera nullement comme diminué, parcequ'une mesure appliquée aux Algériens ne le sera pas à lui-même. Pour le Marocain, si jaloux de son indépendance et de son statut, les Algériens sont un peuple non seulement conquis, mais qui leur apparaît, à tort ou à raison comme dépossédé de tout ce qui fait, socialement, la raison de vivre. (...)

D'autre part, il ne faut pas perdre de vue que nous avons eu affaire en Algérie et au Maroc à des situations bien différentes.

En Algérie, une véritable poussière, pas d'état constitué, nulle organisation sociale solide sur laquelle nous puissions nous appuyer, sauf à l'état fragmentaire. Au Maroc, au contraire, si nous avons trouvé un État en voie de dissolution, cette dissolution datait d'hier, de la mort de Moulay Hassan, ou même plus exactement de celle plus récente du Grand Vizir Ba Ahmed. (...). Jusque-là, tant bien que mal, la construction avait tenu et avait gardé sa figure d'état indépendant. Les organismes essentiels, bien que très ébranlés pendant les périodes d'Abd el-Aziz et Moulay Hafid, subsistaient encore à notre arrivée, et la preuve, c'est qu'en deux ans le Makhzen a pu être reconstitué ainsi que tous les rouages essentiels de l'administration indigène autour du sultan, clef de voûte de l'édifice. (...)

A la page 6, l'antinomie entre la conception des auteurs du projet et la principe même du Protectorat apparaît encore plus clairement. (...)

D'abord rien ne me paraît plus blessant pour le peuple marocain, très jaloux de son statut où le sentiment national et la foi religieuse sont indissolument liés, que de la lui présenter comme un statut inférieur et de lui offrir comme une suprême faveur de le quitter pour prendre le nôtre qui ne s'adapte en rien aux conditions de sa vie. (...)

Mais je ne serais pas surpris si, dans la pensée des auteurs du projet, comme dans celle d'un si grand nombre de nos compatriotes, le Protectorat n'était pas regardé comme un régime transitoire et inférieur devant fatalement aboutir, et dans le plus bref délais possible, à l'annexion et à l'assimilation à laquelle une série d'atteintes progressives l'amèneraient peu à peu. (...)

## Discours de Lyautey à la chambre de commerce de Lyon, 29 février 1916

(...) Permettez-moi maintenant, cher monsieur Birot, de retenir l'attention sur une de vos paroles.

Parlant de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc, vous avez dit: "Nos trois colonies". Or, rien ne serait plus inexact et plus périlleux que de faire de notre Afrique du Nord une image aussi simplifiée, et de considérer la Tunisie, l'Algérie et le Maroc sous le même aspect.

Alors que nous sommes en Algérie depuis plus de quatre vingt ans, en Tunisie depuis trente-cinq ans, nous n'avons pris pied au Maroc qu'il y a huit ans, et notre protectorat y date de moins de quatre ans. L'oeuvre qu'y réalisait le général d'Amade en 1908, c'est celle qui s'accomplissait en Algérie entre 1830 et 1832. Et puis, si l'Algérie est bien une "colonie", le Maroc est un "protectorat", et ce n'est pas là seulement question d'étiquette. Alors que nous nous sommes trouvés en Algérie en face d'une véritable poussière, d'un état de choses inorganique, où seul le pouvoir constitué était celui du dey turc effondré dès notre venue, au Maroc, au contraire, nous nous sommes trouvés en face d'un empire historique et indépendant, jaloux à l'extrême de son indépendance, rebelle à toute servitude, qui jusqu'à ces dernières années, faisait encore figure d'État constitué, avec sa hiérarchie de fonctionnaires, sa représentation à l'étranger, ses organismes sociaux dont la plupart subsistent toujours, malgré la défaillance récente du pouvoir central. Songez qu'il existe encore au Maroc nombre de personnages qui, jusqu'il y a six ans, furent ambassadeurs du Maroc indépendant à Pétersbourg, à Londres, à Berlin, à Madrid, à Paris, accompagnés de secrétaires et d'attachés, hommes d'une culture générale, qui ont traité d'égal à égal avec les hommes d'état européens, qui ont le sens et le goût des choses politiques: rien de similaires en Algérie ou en Tunisie.

A côté de cet état-major politique, il existe également un état-major religieux qui n'est pas négligeable. Le ministre de la justice actuel du sultan a professé pendant des années à l'université d'El-Azar au Caire, à Stamboul, à Brousse, à Damas, est en correspondance avec les oulémas jusqu'aux Indes, et n'est pas le seul qui soit en relations avec l'élite islamique d'Orient.

Il existe enfin une équipe économique de premier ordre composée de gros commerçants qui ont des maisons à Manchester, à Hambourg, à Marseille, qui y sont généralement allés eux-mêmes.

Nous nous trouvons donc là en présence d'une élite politique, religieuse et économique qu'il serait insensé d'ignorer, de méconnaître et de ne pas utiliser car, associée étroitement à l'oeuvre que nous avons à réaliser au Maroc, elle peut et doit l'aider puissamment. Ajoutez - et tous ceux d'entre vous qui sont allées au Maroc le savent bien - qu'il y a là une race industrielle, laborieuse, intelligente, ouverte au progrès, dont on tirera le plus large parti à condition de respecter scrupuleusement ce qu'elle veut voir respecter. (...)

A nul pays ne convenait donc mieux le régime du protectorat, *régime non pas transitoire mais définitif*, qui a comme caractéristique essentielle l'association et la coopération étroite de la race protectrice dans le respect mutuel, dans la sauvegarde scrupuleuse des institutions traditionnelles. (...) Oh! félicitons-nous que ce soit la conception du protectorat qui ait prévalu au Maroc et maintenons-l'y précieusement. (...)

## **Allocution de Lyautey aux chefs "indigènes" venus saluer Sa majesté le Sultan, Fès, 9 octobre 1916**

"(...) Vous êtes bien, en effet, dans cette réunion choisie, la personnification du Maroc entier.

Au sommet, Sidna, représenté par son grand-vizir et son Maghzen fortuné, entouré de tous ceux, présents à Fez, qui ont rempli avec éclat, à des époques diverses, les fonctions les plus importantes de l'État.

Les villes impériales représentées par leurs pachas, ainsi que les villes principales de tout le pays, enfin les caïds et les chefs les plus importants de toutes les régions de l'Empire.

(...) Je crois que vous vous êtes rendus compte que le régime d'ordre que nous avons apporté ici a rétabli la paix et développé d'une manière inconnue la richesse du pays, sans toucher en rien aux choses traditionnelles et respectables, religion d'abord, les coutumes familiales, les institutions.

Avant toute chose, la puissance chérifienne a été rétablie dans tout son éclat, et nous devons bénir Dieu d'avoir le sultan qui, le premier, donne à tout son peuple l'exemple de la piété, de la justice et de la bonté, et auprès duquel, pour mon compte, je trouve toujours des avis si judicieux et un appui constant.

Le Maghzen fortuné, les chefs héréditaires et les pachas forment autour de lui comme une couronne éclatante de bijoux précieux, et vous savez tous avec quel soin je m'attacherai toujours, ainsi que tous ceux qui collaborent avec moi à ce que *les rangs et les hiérarchies soient conservés et respectés, à ce que les gens et les choses restent à leurs places anciennes, à ce que ceux qui sont les chefs naturels commandent, et à ce que les autres obéissent.*

Et maintenant, repartez dans vos provinces, pleins de confiance dans l'avenir et la coeur réjoui, portez partout la bonne parole. Je compte sur vous pour aider Sidna et moi à en finir avec les derniers agitateurs, de jour en jour moins nombreux. Parmi eux, beaucoup sont simplement aveuglés, ignorants du bien et de l'ordre qui règnent ici, et le jour où leurs yeux s'ouvriront et où ils sauront bien que rien ne menace leurs coutumes et leurs intérêts, ils viendront à nous et je les recevrai les bras ouverts, et ils n'éprouveront que le regret de ne pas avoir compris plus tôt. S'il en reste qui s'obstinent à semer le désordre, ils seront réduits par la force dont nous saurons toujours nous servir, quand nous verrons que nous ne pouvons plus avoir recours à d'autres moyens. (...)"

Lyautey, *Paroles d'action*, présenté par J.L. Miège, ed. de la Porte, 1995, pp. 232-234.

## **Bilan adressé par le Général Lyautey au Président du conseil, 15 juin 1919**

(...), la situation actuelle du front marocain n'est que la conséquence de l'application des directives exposées dans le rapport du 29 novembre 1916 susvisé qui se résumaient de la façon suivante :

a) Surveiller la zone espagnole pour protéger la zone soumise et la route de Taza contre les entreprises des agents allemands (Kacem Ben Salah, Raïssouni, Abd-el-Malek).

b) Se garder d'aborder de front dans le massif montagneux du Moyen Atlas la grande dissidence berbère (...).

c) Au Sud de l'Atlas, utiliser pour maintenir les tribus dans le calme et pour s'opposer à toute incursion d'El-Hiba, l'influence politique des grands caïds Glaoui, M'Tougui, Goundafi et les contingents purement indigènes levés, soldés et commandés directement par eux, en un mot continuer l'application de ce que l'on appelle la politique des grands caïds.

L'application de ces directives a eu à se heurter, comme il fallait s'y attendre, à des difficultés croissantes. Les nouvelles défavorables de la guerre mondiale (défection de la Russie, revers survenus sur les fronts français ou italiens, etc...) propagées partout et commentées passionnément, venaient trop souvent réveiller l'ardeur combattive des tribus dissidentes et jeter le découragement chez nos partisans ;

(...).

Néanmoins, si en raison de toutes ces conditions défavorables, le résultat envisagé dans le rapport de 1916 (situation à atteindre dans un avenir indéterminé) n'a pas encore intégralement été obtenu, on ne saurait nier l'importance des progrès de la pacification depuis le 1er décembre 1916. (...)

a) (...). Au Nord, en face de la zone espagnole, non seulement Abd-El-Malek et ses lieutenants ont vu toutes leurs attaques repoussées mais encore nous les avons chassés chaque fois de leurs repaires sur les emplacements desquels s'élèvent maintenant des postes français (...).

b) En face de la dissidence berbère du massif montagneux du Moyen-Atlas, on n'a, bien entendu, tenté aucune action de front vouée à l'avance à l'insuccès ; d'autre part, la faiblesse des effectifs n'a pas permis de compléter dans toute la mesure désirable la fixation du front zaïan-chleuh. (...) notre poste avancé de Khénifra, resté isolé et sans appui immédiat, exige toujours pour son ravitaillement la mise en marche de colonnes importantes (...).

c) Sur le front sud, grâce à la solide organisation du commandement indigène, toutes les tentatives d'El-Hiba ont été réduites à néant malgré les incessants envois de subsides, d'armes et de munitions effectués par les Allemands (...). Et bien que notre action militaire ait été sur ce front limitée à appuyer exceptionnellement par de faibles détachements les contingents levés par les caïds Glaoui, M'Tougui et Goundafi non seulement le calme n'a cessé de régner (...) mais encore les territoires soumis effectivement aux grands caïds et par suite rentrant dans notre zone d'influence se sont largement accrus. (...)

cité par Z. Lahlou-Alaoui, *D' Algésiras à Aix-les Bains, la guerre des mots*, corpus, pp. 311-321

## Rapport au gouvernement adressé par Lyautey, Rabat, 3 décembre 1920

" Voici le moment de donner un sérieux coup de barre au point de vue de la politique indigène et de la participation de l'élément musulman aux affaires publiques.(...)

Notre établissement dans ce pays est basé sur la doctrine du Protectorat. Nous le proclamons, le gouvernement le proclame à toute occasion. Mais est-ce autre chose qu'une fiction? A cet égard, depuis huit ans, sommes nous en progrès ou sommes-nous stationnaires, sinon en régression sur certains points ?

La conception du Protectorat est celle d'un pays gardant ses institutions, se gouvernant et s'administrant lui-même avec ses organes propres, sous le simple contrôle d'une puissance européenne, laquelle, substituée à lui pour la représentation extérieure, prend généralement l'administration de son Armée, de ses finances, le dirige dans son développement économique. Ce qui domine et caractérise cette conception, c'est la formule: *contrôle*, opposée à la formule: *administration directe*. Elle doit avoir comme résultante le minimum de frais généraux.

Comment se pratique actuellement le Protectorat au Maroc?

D'abord en ce qui concerne le Sultan :

(...) Toutes les mesures administratives sont prises en son nom. Il signe les dahirs. Mais, dans la pratique, il n'a aucun pouvoir réel, (...). Il est trop isolé, enfermé dans son palais, trop à l'écart du mouvement des affaires publiques (...).

Le Grand Vizir, les Vizirs ne participent à aucune délibération sur les affaires importantes, traitées exclusivement et en dehors d'eux dans les Services français. (...)

Au-dessous du Maghzen, la participation de l'élément indigène aux affaires est encore trop insuffisamment assurée. (...)

De ce fait, on en arrive de plus en plus à l'Administration directe.

Cette situation, outre qu'elle est formellement contraire à l'esprit du Protectorat, offre les plus sérieux dangers. Ce serait absolument une illusion de croire que les Marocains ne se rendent pas compte de la mise à l'écart des affaires publiques dans laquelle ils sont tenus. Ils en souffrent et ils en causent.

De là à être accessibles, le jour venant, aux suggestions de revendication de leurs droits et aux inspirations hostiles, il n'y a qu'un pas. Ils sentiront de plus en plus ce qu'ils valent et leur force. Ils ne sont ni barbares ni inertes. Ils sont très curieux de ce qui se passe dans le monde et en sont très informés. Ils sont avides d'instruction et très adaptables. Il se forme chez eux une jeunesse qui se sent vivre et veut agir, qui a le goût de l'instruction et des affaires. A défaut des débouchés que notre administration lui donne si maigrement, et dans des conditions si subalternes, elle cherchera sa voie ailleurs, d'une part auprès des groupements européens qui sont prêts à l'accueillir et à s'en servir dans un but d'opposition, ou auprès des étrangers, ou auprès des groupements externes, et enfin elle cherchera à se grouper elle-même pour formuler ses revendications (...).

On peut-être certain qu'il est en train de naître, à côté de nous, à notre insu, tout un mouvement d'idées, de conciliabules, de commentaires sur les événements mondiaux et sur la situation faite à l'Islam, et qu'un de ces jours tout cela prendra corps et éclatera, si nous ne nous en préoccupons pas et si nous ne prenons pas sans délai la direction de ce mouvement.

Je sais très bien quelles sont les difficultés pratiques. Il n'est pas inutile de les rappeler; D'abord nous avons l'administration directe dans la peau, fonctionnaires venant de France, Officiers venant d'Algérie. Nous ne savons pas l'arabe. Nous ne sommes pas patients. (...)

Il est urgent de crier: "casse-cou". Au contact de l'Européen et des Algériens et Tunisiens, soyons sûrs, je le répète, qu'il va se former très vite une jeunesse ambitieuse, se jugeant insuffisamment employée, s'éduquant elle-même, apprenant le français, et, dès qu'elle sentira sa valeur et sa force, se demandant pourquoi elle est tenue à l'écart de la gestion des affaires publiques.

Il faut donc entrer résolument et vite dans une nouvelle voie. (...).

Et maintenant, quand nous aurons appris à l'élite à travailler avec nous, à s'appuyer sur nous, quand nous aurons assuré à ses aspirations et à ses légitimes ambitions des débouchés dignes de son histoire, de ses traditions et de ses aptitudes, il y aura beaucoup moins à redouter de la voir évoluer en dehors de nous, subir des influences externes et des suggestions révolutionnaires (...)

A la différence de l'Algérie et de la Tunisie, nous sommes toujours en pleine guerre. Un tiers du pays est encore en dissidence et nous combat. Et ce tiers comprend les populations les plus fières et les plus guerrières, retranchées dans leurs montagnes, n'ayant jamais accepté la domination administrative des Sultans, tout en reconnaissant leur principat religieux. Elles ont de nombreuses accointances avec les populations soumises, vis-à-vis desquelles elles gardent le prestige de l'indépendance et de la résistance aux chrétiens. (...)"

# Le Dahir berbère, 16 mai 1930

*Evènement fondateur du nationalisme marocain ou épiphénomène instrumentalisé par les idéologues de l'arabisme? Le dahir berbère occupe dans l'histoire du Maroc contemporain une place polémique. Son étude nécessite que soient déconstruits les discours qui l'entourent afin de montrer la portée de leurs enjeux idéologiques.*

## Texte du dahir berbère

Louange à Dieu  
(Grand sceau de Sidi Mohamed)

Que l'on sache par les présentes - puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur  
Que Notre Majesté Chérifienne

Considérant que le Dahir de Notre auguste père S.M. le Sultan Moulay Youssef, en date du 11 septembre 1914 (20 choul 1332), prescrit, dans l'intérêt du bien de nos sujets et de la tranquillité de l'État, de respecter le statut coutumier des tribus berbères pacifiées ; que dans le même but, le Dahir du 15 juin 1922 (19 choul 1340) a institué des règles spéciales en ce qui concerne les aliénations immobilières qui seraient consenties à des étrangers dans les tribus de coutume berbère non pourvues de mahakmas pour l'application du chariâa : que de nombreuses tribus ont été depuis lors régulièrement classées par Notre Grand Vizir parmi celles dont le statut coutumier doit être respecté : qu'il devient opportun de préciser aujourd'hui les conditions particulières dans les quelles la justice sera rendue dans les mêmes tribus.

### A décidé ce qui suit :

**Article premier :** Dans les tribus de Notre Empire reconnues comme étant de coutume berbère, la répression des infractions commises par des sujets marocains, qui seraient de la compétence des caïds dans les autres parties de l'Empire, est de la compétence des chefs de tribus.  
Pour les autres infractions, la compétence et la répression sont réglées par les articles 4 et 6 du présent Dahir.

**Article deux :** Sous réserve des règles de compétence qui régissent les tribunaux français de Notre Empire, les actions civiles ou commerciales, mobilières ou immobilières sont jugées, en premier ou dernier ressort, suivant le taux qui sera fixé par arrêté viziriel, par les juridictions spéciales appelées tribunaux coutumiers.

Ces tribunaux sont également compétents en toute matière de statut personnel ou successoral.  
Ils appliquent, dans tous les cas, la coutume locale.

**Article trois :** L'appel des jugements rendus par les tribunaux coutumiers, dans les cas où il sera recevable, est porté devant les juridictions appelées tribunaux d'appel coutumiers.

**Article quatre :** En matière, ces tribunaux d'appel sont également compétents, en premier et dernier ressort, pour la répression des infractions prévues à l'alinéa 2 de l'article premier ci-dessus, et en outre de toutes infractions commises par des membres des tribunaux coutumiers dont la compétence normale est attribuée au chef de la tribu.

**Article cinq :** Auprès de chaque tribunal coutumier de première instance ou d'appel est placé un commissaire du Gouvernement, délégué par l'autorité régionale de contrôle de laquelle il dépend. Près de chacune de ces juridictions est également placé un secrétaire-greffier, lequel remplit en outre les fonctions de notaire.

**Article six :** Les juridictions françaises statuant en matière pénale, suivant les règles qui leur sont propres, sont compétentes pour la répression des crimes commis en pays berbère, quelle que soit la condition de l'auteur du crime.

Dans ce cas est applicable le Dahir du 12 août 1913 (9 ramadan 1331) sur la procédure criminelle.

**Article sept :** Les actions immobilières auxquelles seraient parties, soit comme demandeur, soit comme défendeur, des ressortissants des juridictions françaises, sont de la compétence de ces juridictions.

**Article huit :** Toutes les règles d'organisation, de composition, de fonctionnement des tribunaux seront fixées par arrêtés viziriels successifs, selon les cas et suivant les besoins.

Fait à Rabat, le 17 hija 1348 (16 mai 1930)

Vu pour promulgation et mise à exécution

Rabat, le 23 mai 1930

Le Commissaire Résident Général

Lucien Saint

## **Le discours colonial évangéliste face aux Berbères, 1923**

Pour comprendre la politique intérieure du Maroc, il ne faut pas oublier le dualisme qui oppose au sein de l'Empire Chérifien les deux peuples rivaux qui l'habitent, les Arabes et les Berbères.

Plus favorables à notre influence qu'à l'autorité du Sultan, ayant plus de ressemblances avec nos paysans français qu'avec les Arabes nomades, les Berbères sont facilement assimilables, pourvu qu'on sache respecter leurs justes susceptibilités. (...)

Dès lors notre œuvre de pénétration en pays berbère est nettement définie. Elle se fera au nom de la France plutôt qu'au nom du Sultan. Elle se fera par l'école, apportant sans doute à ces populations la civilisation européenne, par l'école, non laïque et athée, mais religieuse. (...)

Il faudra sans doute user de ménagements et un prosélitisme indiscret pourrait réveiller le fanatisme musulman. On devra ménager les traditions et les croyances profondes et sincères ; mais soyons assurés qu'à la longue, la pénétration se fera et, le plus souvent, la vie de nos religieux et de nos maîtres chrétiens suffira pour faire éclater aux yeux les moins prévenus la bienfaisance et la vérité du christianisme apporté par les Français.

Si les arabes du Maroc envoient leurs enfants aux Jésuites de Beyrouth et aux autres écoles catholiques d'Orient, pourquoi les Berbères n'useraient-ils pas des écoles chrétiennes qui se fonderaient dans leur propre pays? Elles leur seraient encore plus chères si, à côté des maîtres européens, il s'en trouvait de leur race. Or, en Kabylie, peuplée de Berbères ressemblant en tout point aux Berbères du Maroc, il y a des instituteurs publics indigènes, connaissant à la fois la civilisation européenne et plusieurs d'entre eux sont chrétiens. Comme leur action serait bienfaisante dans les écoles qui s'ouvriraient dans les régions montagneuses du Maroc.

Jean GUIRAUD  
Rédacteur en chef de *La CROIX*  
*Le Maroc Catholique* (novembre 1923)

## **Le discours nationaliste panarabiste face à la question berbère**

Nous annonçons

Que la nation berbère, qui est musulmane depuis que l'Islam existe, et qui l'a souvent aidé dans ses conquêtes et son extension, que cette nation qui a accompagné Tariq en Espagne, puis est allée en France avec Aberahman El Rafiqui et a suivi Assad Ibn Fourat jusqu'en Sicile,

Que cette nation qui a donné naissance aux deux dynasties Almoravides et Almohades qui connurent des jours glorieux, que cette nation qui vit naître des savants et des juges dont les livres dureront éternellement,

Que cette nation qui compte au Maroc plus de sept millions d'âmes, est agressée par la France qui veut l'expulser hors de l'enceinte de l'islam en s'appuyant sur une force militaire écrasante au mépris de sa liberté, et en portant atteinte à sa foi sacrée, agression dont il n'existe aucun exemple dans l'histoire.

Des Marocains, hommes dignes de foi, nous ont écrit pour nous rappeler que la France a promulgué un Dahir, le 16 mai 1930, publié au journal officiel sous le n° 919, et qu'elle en a commencé l'application. La force militaire a dressé au Maroc une barrière entre les trois-quarts de ses habitants et le Coran, Livre Sacré qui régissait leur vie depuis 13 siècles. Ils ont fermé les écoles coraniques et placé le cœur et l'esprit de millions d'enfants entre les mains de plus de mille missionnaires catholiques ( prêtres et religieuses) qui dirigent des écoles de filles et de garçons; Ils ont fermé les tribunaux musulmans qui existaient dans ces régions peuplées de Berbères, et ils ont obligé ces millions de musulmans à être régis en ce qui concerne le mariage, l'héritage et leur statut personnel, par de nouvelles lois puisées dans les coutumes qui n'ont aucun lien avec la civilisation et la condition humaine. (...)

La France, qui clame de par le monde sa prétention d'être une nation de liberté, oblige les musulmans du gouvernement marocain à abandonner leur religion en exigeant d'eux qu'ils acceptent que le sultan restreigne ses droits en ce qui concerne l'application de la loi musulmane dans les tribus berbères, et qu'il reconnaisse au gouvernement du protectorat français le droit de s'occuper de ses problèmes de religion et d'éducation.

Le gouvernement français est loin de se comporter en conseiller vis-à-vis de nos frères musulmans marocains.

Appel de Rachid RIDA  
Journal *El Fath*, numéro 214

(s/d, début des années 1930)